

TRAITEMENT/AFFAIRES

Affaire n° 126/ Match : EF40 TOUGGOURT / SMBT TOUGGOURT DU 19/03/2018 (U15)+(U17)

- Vu la feuille de match
- Vu Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence d'équipes SMBT TOUGGOURT
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide

(Phase retour 4eme infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du SMBT TOUGGOURT pour en attribuer le gain du match à l'équipe de EF 40 TOUGGOURT qui marque trois (03) Points et trois (03) buts .
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du SMBT TOUGGOURT.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du SMBT TOUGGOURT.

Affaire n° 127/ Match : NRBO BOUGHOUFALA / EFBAO OUARGLA DU 19/03/2018 (U15)+(U17)+(U19)

- Vu le rapport de l'arbitre
- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence d'équipes (EFBAO OUARGLA)
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide

(Phase retour 3eme infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du EFBAO OUARGLA pour en attribuer le gain du match à l'équipe de NRBO BOUGHOUFALA qui marque trois (03) Points et trois (03) buts .
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du EFBAO OUARGLA.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du EFBAO OUARGLA.

Affaire n° 128/ Match : RBB BORMA / NRWO WIDAD OUARGLA DU 19/03/2018 (U15) + U17)+(U19)

- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence des deux équipes (NRWO WIDAD OUARGLA et RBB BORMA).
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par les deux clubs pour justifier cette absence.

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide

(Phase retour 4eme infraction)

- Match perdu par forfait aux deux équipes.
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du NRWO WIDAD OUARGLA.
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du RBB BORMA.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du NRWO WIDAD OUARGLA.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du RBB BORMA.

Affaire n° 129/ Match : EST TOUGGOURT / ETT TAIBET DU 19/03/2018 (U15)+(U17)+(19).

- Vu la feuille de match
- Vu Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence d'équipes EST TOUGGOURT
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide

(Phase retour 4eme infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du EST TOUGGOURT pour en attribuer le gain du match a l'équipe de EF 40 TOUGGOURT qui marque trois (03) Points et trois (03) buts .
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du EST TOUGGOURT.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du EST TOUGGOURT.

Affaire n° 130/ Match : IRBEA LAALIA / 05 JUILLET TOUGGOURT DU 19/03/2018 (U15)+(U17)+(U19)

- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe du E 05 JUILLET.
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide

(Phase retour 4eme infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du E05 JUILLET pour en attribuer le gain du match a l'équipe de IRBEA LAALIA qui marque trois (03) Points et trois (03) buts.
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du E05 JUILLET TOUGGOURT.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du E05 JUILLET.

Affaire n° 131/ Match : SMBT TOUGGOURT / CSM'NEMNEGEUR DU 21/03/2018 (U15)+(U17)+(U19)

- Vu la feuille de match
- Vu Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence d'équipes SMBT TOUGGOURT
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide

(Phase retour 5eme infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du SMBT TOUGGOURT pour en attribuer le gain du match a l'équipe de CSM'NEMNEGEUR qui marque trois (03) Points et trois (03) buts .
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du SMBT TOUGGOURT.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du SMBT TOUGGOURT.

Affaire n° 132/ Match : RBB BORMA / CMC CHOOT DU 21/03/2018 (U15)+(U17)+(U19)

- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipes RBB BORMA .
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide

(Phase retour 05eme infraction)

- Match perdu forfait à l'équipe du RBB BORMA pour en attribuer le gain du match a l'équipe de CMC CHOOT qui marque trois (03) Points et trois (03) buts .
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du RBB BORMA.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du RBB BORMA.

Affaire n° 133/ Match : NRAO ANASSER OUARGLA / ESS SOKRA DU 21/03/2018 (U15)+(U17)+(U19)

- Vu le rapport de l'arbitre

- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence des deux équipes (NRAO ANASSER OUARGLA et ESS SOKRA).
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par les deux clubs pour justifier cette absence.

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide
(Phase retour 5eme infraction à l'équipe du NRAO)
Phase retour 1ere infraction à l'équipe du ESS

- Match perdu par forfait aux deux équipes.
- Trente Mille Dinars (30.000 DA) d'amande a l'équipe du ESS SOKRA.
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du NRAO ANASSER OUARGLA.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du NRAO ANASSER OUARGLA.

Affaire n° 134/ Match : NRMK KSEUR / EST TOUGGOURT DU 21/03/2018 (U15)+(U17)+(19).

- Vu la feuille de match
- Vu Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence d l'équipes EST TOUGGOURT
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide
(Phase retour 4eme infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du EST TOUGGOURT pour en attribuer le gain du match a l'équipe de NRMK KSEUR qui marque trois (03) Points et trois (03) buts .
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du EST TOUGGOURT.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du EST TOUGGOURT.

Affaire n° 135/ Match : 05 JUILLET TOUGGOURT / IRBH ELHDJAIRA DU 21/03/2018 (U15) + U17)+(U19)

- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe du E 05 JUILLET.
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide
(Phase retour 5eme infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du E05 JUILLET pour en attribuer le gain du match a l'équipe de IRBH ELHDJAIRA qui marque trois (03) Points et trois (03) buts.
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du E05 JUILLET TOUGGOURT.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du E05 JUILLET.

Affaire n° 136/ Match : ICB ELBOUR / NRAO ANASSER OUARGLA DU 17/03/2018 (U15) + U17)+(U19)

- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe du ANASSER OUARGLA.
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide
(Phase retour 3eme infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du ANASSER OUARGLA pour en attribuer le gain du match à l'équipe de ICB ELBOUR qui marque trois (03) Points et trois (03) buts.
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du NRAO ANASSER OUARGLA.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du NRAO ANASSER OUARGLA.

Affaire n° 137/ Match : NRW WIDAD OUARGLA / CMC CHOOT DU 17/03/2018 (U15)+ U17)+(U19)

- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe du NRW WIDAD OUARGLA.
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide
(Phase retour 3eme infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du NRW WIDAD OUARGLA pour en attribuer le gain du match a l'équipe de CMC CHOOT qui marque trois (03) Points et trois (03) buts.
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du NRW WIDAD OUARGLA.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du NRW WIDAD OUARGLA.

Affaire n° 138/ Match : SMBT TOUGGOURT / EST TOUGGOURT DU 17/03/2018 (U15)+ U17)+(U19)

- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence des deux équipes (SMBT TOUGGOURT et EST TOUGGOURT).
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par les deux clubs pour justifier cette absence.

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide
(Phase retour 3eme infraction)

- Match perdu par forfait aux deux équipes.
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du SMBT TOUGGOURT.
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du EST TOUGGOURT.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du SMBT TOUGGOURT.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du EST TOUGGOURT.

Affaire n° 139/ Match : E05 JUILLET TOUGGOURT / NRAN AMEL NAIL DU 17/03/2018 (U15)+ U17)+(U19)

- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe du E05 JUILLET.
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide
(Phase retour 3eme infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du E05 JUILLET pour en attribuer le gain du match a l'équipe de NRAN AMEL NAIL qui marque trois (03) Points et trois (03) buts.
- Soixante Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du E05 JUILLET TOUGGOURT.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du E05 JUILLET.

LE PRÉSIDENT DE LA C-1

DRISS HANCHI

